



Assemblée générale

Distr. générale
3 février 2009

Soixante-troisième session
Point 48 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 2008

[sur la base du rapport de la Deuxième Commission (A/63/413 (Part II))]

63/208. Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey

L'Assemblée générale,

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue du 18 au 22 mars 2002 à Monterrey (Mexique), ainsi que ses résolutions 56/210 B du 9 juillet 2002, 57/250 du 20 décembre 2002, 57/270 B du 23 juin 2003, 57/272 et 57/273 du 20 décembre 2002, 58/230 du 23 décembre 2003, 59/225 du 22 décembre 2004, 60/188 du 22 décembre 2005, 61/191 du 20 décembre 2006 et 62/187 du 19 décembre 2007, ainsi que les résolutions 2002/34 du 26 juillet 2002, 2003/47 du 24 juillet 2003, 2004/64 du 16 septembre 2004, 2006/45 du 28 juillet 2006, 2007/30 du 27 juillet 2007 et 2008/14 du 24 juillet 2008 du Conseil économique et social,

Rappelant également le Document final du Sommet mondial de 2005¹,

Rappelant en outre sa résolution 60/265 du 30 juin 2006 sur la suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au niveau international, ainsi que sa résolution 61/16 du 20 novembre 2006 sur le renforcement du Conseil économique et social,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général²,

Prenant note du résumé du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, tenu à New York du 23 au 25 octobre 2007³, qu'a établi le Président de l'Assemblée générale,

Prenant note également du résumé des travaux de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le

¹ Voir résolution 60/1.

² A/63/179.

³ A/62/550.

commerce et le développement, tenue à New York le 14 avril 2008⁴, qu'a établi le Président du Conseil,

Accueillant avec satisfaction les efforts entrepris par le Gouvernement qatarien pour organiser la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey,

Se félicitant des travaux que son président a réalisés à sa soixante-deuxième session, dans le cadre de consultations intergouvernementales plénières directes sur toutes les questions liées à la Conférence d'examen, auxquelles ont été conviés tous les États Membres et les principales institutions participant au financement du développement, et prenant note des résumés de ces consultations⁵,

1. *Note* les délibérations tenues dans le cadre des préparatifs de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui a eu lieu à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008 ;

2. *Souligne* qu'il importe de poursuivre le débat sur le financement du développement ;

3. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport, à sa soixante-quatrième session, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement⁶ ;

4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatrième session une question intitulée « Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la conférence d'examen de 2008 ».

72^e séance plénière
19 décembre 2008

⁴ A/63/80-E/2008/67.

⁵ A/62/921.

⁶ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.